

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES BRÈVES

BIBLIOGRAPHIE

Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire

Compte rendu de l'Atelier sur l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire, Paris, 2003

L'Atelier sur l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire, organisé par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, en étroite collaboration avec les autorités françaises, s'est tenu à Paris du 26 au 28 novembre 2001 (voir *Bulletin de droit nucléaire* n° 68). Cette réunion, qui faisait partie intégrante de l'Exercice international d'urgence nucléaire INEX 2000, a suscité une large participation des autorités nationales nucléaires, des instances de réglementation, des exploitants d'installations nucléaires, des assureurs nucléaires et des organisations internationales. Il avait pour objectif de mettre à l'épreuve la capacité des mécanismes actuels de responsabilité civile et de réparation dans les 29 pays représentés à l'Atelier en vue de gérer les conséquences d'une situation d'urgence nucléaire telle que l'accident simulé à la centrale nucléaire de Gravelines dans le Nord de la France en mai 2001, et sur lequel l'Exercice INEX 2000 se fondait.

Le compte-rendu de cet Atelier sera disponible début 2003. Cette publication bilingue anglais-français comporte une analyse comparative du régime législatif et réglementaire régissant les situations d'urgence nucléaire et la responsabilité civile nucléaire, en vigueur dans les pays ayant répondu au questionnaire diffusé à cette fin et ayant participé aux discussions à l'Atelier. Il contient aussi une compilation des réponses fournies à ce questionnaire *in extenso*. Le compte-rendu reproduit également les textes des présentations faites par des intervenants spéciaux en provenance d'Allemagne et du Japon décrivant la manière dont les autorités publiques dans leurs pays respectifs ont fait face à deux accidents nucléaires de nature et d'ampleur très différentes.

Association internationale du droit nucléaire

Nuclear Inter Jura 2001, Recueil, Le droit nucléaire sous le signe de la sécurité et de la confiance, Budapest, 2002, 459 pages

L'Association internationale du droit nucléaire (AIDN) a tenu son quinzième Congrès à Budapest, Hongrie, du 3 au 8 juin 2001. Les rapports présentés au Congrès par des experts en provenance de plus de 20 pays et d'organisations internationales ont fait l'objet d'un recueil publié récemment par l'Association. Il reproduit les documents concernant les six séances de travail, à

savoir : sécurité des réacteurs et protection contre les radiations ; protection radiologique ; responsabilité et assurance nucléaire ; gestion des déchets nucléaires ; commerce nucléaire international ; et radio-isotopes. Une session spéciale a été consacrée à l'adhésion des États d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne. Ce Recueil peut être commandé auprès du Siège de l'AIDN, Square de Meeûs 29, 1000 Bruxelles (Belgique).

Danemark

Radioactive Waste Disposal at Sea – Public Ideas, Transnational Policy Entrepreneurs, and Environmental Regimes, par Lasse Ringius, publié par MIT Press, Cambridge, États-Unis, 2001, 261 pages

Cet ouvrage, rédigé par un universitaire danois, étudie les circonstances dans lesquelles, sous l'influence active d'organisations non gouvernementales environnementales, les pratiques d'évacuation en mer de déchets solides faiblement radioactifs ont été contestées, puis ont fait l'objet d'un moratoire, lequel a finalement conduit à leur interdiction généralisée. On sait que le rejet en mer des déchets radioactifs était principalement régi depuis 1972 par la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et autres matières (voir *Bulletin de droit nucléaire* n^{os} 17, 28, 36 et 53). L'auteur rappelle les pratiques d'évacuation en mer des déchets radioactifs, la genèse du régime d'autorisation conditionnelle de la Convention de Londres et l'émergence du mouvement d'opposition à ces rejets qui l'a en définitive emporté sur les intérêts des pays pratiquant ces rejets en dépit de l'absence d'une démonstration scientifique des dangers supposés résulter de ces pratiques pour le milieu marin.

NOUVELLES BRÈVES

Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire

Adhésion de la République slovaque

Le 13 juin 2002, le Conseil de l'OCDE a approuvé l'adhésion de la République slovaque à l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) et à sa Banque de données. La République slovaque avait adhéré à l'OCDE le 14 décembre 2000. Ce pays devient ainsi le vingt-huitième Membre de l'AEN.

Les six tranches nucléaires de la République slovaque, équipées de réacteurs VVER-440, fournissent actuellement environ 53 % de la production électrique du pays. La République slovaque dispose d'une législation et d'une réglementation nucléaire adoptée récemment et elle a mis en place une autorité indépendante en matière de sûreté et de réglementation nucléaire (voir *Bulletin de droit nucléaire* n^o 62 ainsi que le *Panorama sur la Législation nucléaire en Europe centrale et orientale et dans les NEI* publié par l'AEN en 2000). Elle dispose d'établissements de recherche et de formation dans le domaine nucléaire et conduit activement des programmes de gestion des déchets radioactifs.

Faisant suite à l'adhésion de la République tchèque et de la Hongrie, la République slovaque est le troisième pays d'Europe centrale à rejoindre l'Agence.

Session 2002 de l'École internationale de droit nucléaire

La deuxième session de l'École internationale de droit nucléaire (EIDN), un programme organisé conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) et par l'Université de Montpellier 1, en France, s'est déroulée du 26 août au 7 septembre 2002 à Montpellier. L'Association internationale du droit nucléaire, la Commission Européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont à nouveau accordé leur parrainage ou leur soutien à l'organisation de cette session.

L'École internationale de droit nucléaire a pour vocation de dispenser un enseignement de haut niveau portant sur l'ensemble des aspects du droit régissant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cet enseignement s'adresse à la fois à des étudiants en droit poursuivant leurs études au niveau Maîtrise ou Doctorat et souhaitant s'initier à cette discipline juridique ainsi qu'à de jeunes professionnels déjà actifs dans le secteur nucléaire et désireux d'approfondir leurs connaissances sur le droit nucléaire.

La session 2002 a rassemblé 57 participants en provenance de 35 pays répartis dans le monde entier. Les sujets abordés lors de la session 2002 couvrent notamment les origines du droit nucléaire, la protection contre les rayonnements ionisants, la sûreté nucléaire et la prévention des accidents, la préparation aux situations d'urgence radiologique, la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, la responsabilité et l'indemnisation des dommages nucléaires.

La session 2003 de l'EIDN se tiendra du 25 août au 5 septembre 2003 à Montpellier. De plus amples informations sur l'EIDN, et son programme ainsi que les formulaires de candidature à sa session 2003 sont disponibles auprès du Secrétariat de l'AEN, Affaires juridiques, 12 boulevard des Îles, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, ainsi que sur le site web de l'AEN : www.nea.fr/html/laws/isnl/index-fr.htm.

Association internationale du droit nucléaire

Nuclear Inter Jura 2003

L'Association internationale du droit nucléaire (AIDN) tiendra son seizième Congrès du 31 mars au 3 avril 2003 au Cap, en Afrique du Sud. Ces Congrès organisés sur une base biennale donnent l'occasion aux membres de l'Association ainsi qu'à toute autre personne intéressée, de passer en revue l'évolution récente du droit nucléaire ; ils servent de forum de discussion sur les questions juridiques liées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Congrès sera structuré en six sessions portant sur les thèmes du droit de l'énergie nucléaire suivants : autorisation et démantèlement ; radioprotection ; responsabilité nucléaire et assurance ; gestion des déchets ; commerce et coopération internationale ; et isotopes radioactifs.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Ms. Rozaan Swanepoel à l'adresse suivante : National Nuclear Regulator, P O Box 7106, Centurion, Afrique du sud, 0046, Tél : +2712 674 7183, Fax : +2712 674 7153, par courrier électronique : inla2003@nnr.co.za, ou en visitant le site internet de l'AIDN: www.aidn-inla.be.